



FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2

Rapport annuel d'activités 2025-2026 (1^{er} avril au 31 mars)

BILAN DES ACTIVITÉS, PAR PRIORITÉS D'INTERVENTION

1. Planification de l'aménagement et développement du territoire

- 1.1 Cette action a pour objectif d'accompagner techniquement les citoyens de l'Île d'Orléans dans leurs demandes de permis municipaux et d'autorisations auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le statut de « site patrimonial classé », décrété par le Gouvernement du Québec pour l'ensemble de l'Île d'Orléans implique des procédures supplémentaires pour les demandeurs.

Le Conseil de la MRC a alloué 317 610 \$ à même l'enveloppe du Fonds Région et Ruralité (FRR) afin d'assurer un accompagnement auprès des citoyens par le biais de deux inspecteurs en bâtiment et environnement, un urbaniste et un adjoint.

- 1.2 L'île d'Orléans dispose d'un seul lien terrestre, vieillissant, avec la rive nord. Afin de pouvoir faire face à un isolement subi, causé par d'éventuels aléas, climatiques ou humains, la MRC a adopté un Plan de sécurité civile.

Parmi les actions de mise en œuvre du Plan, figure l'acquisition et l'installation d'une génératrice pouvant alimenter le centre de coordination régionale en cas de sinistre. Lors de l'adoption des priorités annuelles, le Conseil a réservé 77 875 \$ pour ce projet. N'ayant pu être réalisé, le financement est reporté à une année subséquente.

2. Soutien aux municipalités locales (partage de services)

- 2.1 La coordonnatrice de la Politique familiale de la MRC, à raison d'une journée par semaine, a consacré ses énergies aux trois (3) projets suivants :

- Coordination d'activités familiales réparties dans les municipalités de l'île à chaque jour de la semaine de relâche scolaire ;

- Projet de remorque régionale festive - Coordination :

Demande et obtention de financement dans le cadre du projet collaboratif « Circonflexe – Prêt-pour-bouger » permettant d'acquérir une remorque ainsi que des équipements récréatifs pour la famille en saison estivale. Cette acquisition permet aux municipalités de l'île de l'emprunter gracieusement pour l'utiliser lors de leurs différentes activités.

- Coordination de quatre (4) éditions de l'encart régional des loisirs destiné à la population orléanaise via le journal Autour de l'île ;

Pour couvrir le salaire et les avantages sociaux de la coordonnatrice de la Politique familiale de la MRC, 16 286 \$ ont été assumés par le FRR.

2.2 Mise en page et publication de quatre (4) éditions de l'encart régional des loisirs destiné à la population orléanaise

Le journal Autour de l'île a bénéficié d'une aide financière de 10 415 \$ pour la mise en page et la publication de ces éditions spéciales.

3. Promotion de l'entrepreneuriat (soutien-conseil)

3.1 Développement économique

Cette priorité permet d'assurer un soutien technique auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activités, qu'ils soient de l'entreprise privée ou collective, y compris ceux en économie sociale. La somme de 152 232 \$ est réservée pour assurer la présence d'une conseillère aux entreprises dédiée au secteur agricole et agroalimentaire ainsi que d'une conseillère culturelle.

Appelées à aider techniquement et financièrement les promoteurs, peu importe le stade (pré-démarrage, démarrage, croissance, consolidation, projet de transfert, etc.) et la structure juridique de leur entreprise, ces professionnelles coordonnent également plusieurs projets régionaux impliquant des partenaires orléanais et dans certains cas, certaines MRC de la Capitale-Nationale.

Note : Ces conseillères ne bénéficient pas du financement du Réseau Accès PME ni d'un autre programme gouvernemental.

3.2 Fonds Jeunes promoteurs

Aucune aide financière n'a été accordée via le Fonds Jeunes promoteurs en 2025.

Du soutien technique a été offert à de jeunes entrepreneurs potentiels tout au long de l'année, notamment la réponse à des demandes d'informations et certains référencement, sans toutefois se concrétiser en démarrage d'entreprises au cours de l'année.

4. Mobilisation des communautés et soutien aux projets structurants

4.1 Projet d'entreprises d'économie sociale

Depuis plusieurs années, la Garde côtière auxiliaire canadienne, unité 28, assume bénévolement plusieurs opérations de sensibilisation et de sauvetage sur le fleuve Saint-Laurent, à partir du Club nautique de l'île d'Orléans. Des moteurs plus puissants devaient être acquis à la suite de l'obtention d'un bateau, fourni par la Garde côtière canadienne à l'unité 28 afin de leur permettre d'affronter les intempéries lors de leurs sorties. Une contribution du FRR de 25 000 \$ a permis de compléter le financement pour l'achat de deux moteurs.

5. Ententes sectorielles

La MRC est signataire de quatre ententes sectorielles en 2025 :

5.1 Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale, « Entente de développement sectoriel »

En partenariat avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec, Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches et les MRC de Portneuf, La-Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et L'Île-d'Orléans, cette entente a pour but de soutenir les artistes, écrivains et organismes artistiques professionnels du territoire.

La MRC y alloue 10 000 \$ par année et c'est Mme Véronique Provencher, artiste multidisciplinaire de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans qui en a bénéficié en 2025 pour la production et la diffusion du spectacle « Les Corsaires du Saint-Laurent ».

5.2 Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale

Partenaire de cette entente régionale depuis plusieurs années, la MRC y investit 15 000 \$ annuellement. Regroupant les MRC de Portneuf, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et L'Île-d'Orléans, Développement Côte-de-Beaupré, la Communauté métropolitaine de Québec, l'Association touristique de Charlevoix et le ministère des

Transports, cette entente a pour objet de réaliser des projets et des initiatives visant la protection et la mise en valeur des paysages du territoire.

5.3 Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis 2023-2025 – Avenant 1

Regroupant le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le Secrétariat à la Capitale-Nationale, Services Québec, les MRC de Portneuf, La-Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et L'Île-d'Orléans, la ville de Québec, la ville de Lévis, la Communauté métropolitaine de Québec et la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord, cet avenant a pour but de prolonger la durée de l'Entente jusqu'au 31 décembre 2026 afin de procéder aux travaux nécessaires pour l'élaboration d'une nouvelle Entente, qui sera basée sur la nouvelle Stratégie sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis (2026-2034), qui est présentement en élaboration. La MRC y a investi 16 983 \$ en 2025.

5.4 Espace PME-Innovation 2025-2027

Soutenant le déploiement et les services offerts par les Espaces régionaux d'accélération et de croissance afin d'améliorer l'accès des entreprises à l'innovation, cette entente met en commun les services offerts par les professionnels de Québec International, les MRC de Portneuf, Charlevoix, Charlevoix-Est, de la Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans, ainsi que Développement Côte-de-Beaupré et la ville de Québec. La MRC y apporte une contribution de 1 485 \$, déterminé en fonction de la proportion de sa population.

6. Soutien au développement rural

Deux projets régionaux ont bénéficié d'un appui financier :

6.1 PluMobile, le transport collectif et adapté de l'Île, a bénéficié d'un appui financier de 28 000 \$ afin de compenser les droits de passage non payés par les usagers puisque le Conseil de la MRC a décidé de suspendre l'application de la tarification du transport collectif pour 2025 dans l'objectif de poursuivre l'augmentation de son achalandage.

6.2 Dans le cadre d'un partenariat avec la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré, du temps de glace est réservé pour les

jeunes de l'Île qui ne disposent pas d'un aréna dans leur milieu insulaire. La somme de 7 323 \$ du FRR a permis de compléter un montage financier impliquant les parents des joueurs, les municipalités et des commanditaires pour la location des heures de glace pour la saison.

L'ensemble de ces actions et projets représente les différentes mesures de développement local et régional réalisées par la MRC de L'Île-d'Orléans entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026 dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) qui lui a été confié par le gouvernement du Québec.

Rapport rédigé par la directrice générale, Chantale Cormier.
Adopté par le Conseil de la MRC le 5 août 2026 via la résolution 2026-08-115.